



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d' AULHAT - FLAT

11 décembre 2017 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : *Didier Archimbaud - Catherine Brai - Pierre Chabrillat - Louis-Marie Charrier - Michel Collange - Jean-Pierre Collet - Bernard Coudert - Bernadette Courtias - René Courriol - Gisèle Dumaigné - Saber El Basri - Eliane Fargette - Séverine Léger - Myriam Magaud - Jean-Louis Mahuteau - Mickael Pomel - Jean-Luc Prulhiere - Gérard Thevier - Eric Viallet.*

Absents : *Arnaud Bisiaux - Olivier Cusset - Frédéric Jacob (pouvoir à JL. Prulhiere) - Jean-François Enjolras - Carole Poncet.*

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

INFORMATIONS DIVERSES

- **Informations données concernant le projet de PLUI :**

Le maire indique que les informations données ont pour l'instant un caractère confidentiel et ne doivent donc pas être communiquées à l'extérieur.

- Le maire informe le Conseil municipal de l'évolution des réunions de travail concernant le projet de PLUI ;

- Des documents et des cartes sont présentés et commentés

- Des réponses sont données aux questions posées par les conseillers

- **Information concernant la mise en place du RIFSEEP en 2018 :**

Le maire rappelle les informations données lors de la dernière réunion du Conseil municipal et précise les modalités spécifiques concernant le personnel de catégorie C et le personnel « muté » d'API.

- **Transfert cantine d'API à mairie d'Orbeil :**

Le maire donne les informations concernant ce transfert au 1^o janvier 2018.

Le maire informe le Conseil municipal de la lettre adressée aux parents de l'école de Flat relative au respect de la discipline dans le car scolaire.

- **Point sur les travaux Centre Flat :**

- *Fin de la 1° partie*

- *Information par lettre des habitants sur la réalisation et les futurs travaux 2018*

- **Réflexion sur le devenir du bâtiment API, place de la fontaine à Aulhat (salle réunion et appartements) :**

- Le Conseil municipal mandate le maire pour aborder le sujet avec les représentants d'API.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h